



## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus :

En exercice : 14

Présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal :

1<sup>er</sup> avril 2019

**Présents** : GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents** : CHAPERON Nicolas, VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir** : VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire** : FULCHIRON Valérie

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars est validé.

**Urbanisme** :

- DP accordée à Mme BARJOT Marie-Claude domiciliée à la Pérolière pour la création de deux fenêtres,
- Dépôt d'une DP par M. GUYOT Paul, 5 rue du cadran solaire pour le changement de destination sur une construction existante (ancien atelier de passementerie), en cours d'instruction.

**Rencontres entre le 9 mars et le 5 avril 2019**

- Inauguration de la salle du « Cercle » à Saint-Joseph
- AG de la MJC
- Petit déjeuner avec M. Gaël PERDRIAU
- Concertation avec des élus de Saint-Christo-en-Jarez pour le chemin de Marseillanges
- 2 réunions pour le choix des couleurs « extérieures » de la MJC
- CCAS
- Commission finances
- Conseil d'école
- M. Brice ROCHE du SIEL pour l'éclairage public de la MJC et de la rue du Plâtre
- Evêque de Saint-Etienne avec les élus des 6 communes de la paroisse

- Réunion pour le choix d'une pierre pour la sculpture devant la MJC
- MJC pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- Visite des lieux par les entreprises souhaitant répondre à la consultation pour le projet « chaufferie de la MJC », sur 2 plages horaires
- Ouverture des plis et attribution des lots illustrations et graphisme du projet des sentiers (MAPA de Saint-Héand). La coupe des bois (bouleau) a commencé et devrait se terminer prochainement. Le sentier sera créé au début du mois de mai.
- Commission des impôts
- Commission agricole de SEM (présentation du projet des sentiers de découverte des bois)
- Inauguration de l'office de tourisme de SEM à Saint-Galmier
- SEM : réunion déploiement de la fibre pour les communes concernées en 2019
- M. Gaël PERDRIAU pour le projet du château
- La Poste pour les services à la personne
- L'APE pour des soucis financiers
- Réunion d'adjoints
- M. Yohan GILIBERT pour une question d'urbanisme
- M. Joël POYET pour des devis d'aménagements extérieurs de la MJC
- Commission d'appel d'offre pour la chaufferie de la MJC
- M. MOUNIER pour des problèmes de largeur de chemins
- Conseil métropolitain
- Commission assainissement de SEM
- Réunion SIVU piscine : comité de projet pour la future piscine du Val d'Onzon avec la présentation du projet initial qui sera modulé pour atteindre un budget raisonnable
- Réunion SIVU Piscine : vote du budget
- Réunion du Relai d'Assistantes Maternelles

## Ordre du jour :

### 1. Vote du Budget Annexe Bois - Exercice 2019

Monsieur le Maire présente le Budget Annexe Bois pour l'exercice 2019. Il détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section d'exploitation et en section d'investissement concernant ce budget annexe.

Il rappelle que ce budget est établi Hors Taxe.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget annexe « Bois » de la commune pour l'exercice 2019, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, s'élève à :

- **Section d'exploitation :**                    **2 501.33 €**
- **Section d'investissement :**               **18 955.00 €**

Le budget 2018 englobait toutes les dépenses liées à la création des sentiers pédestres tant en section d'exploitation que d'investissement (11 671.00 € en dépenses d'exploitation : frais de gardiennage, contrat de service pour réalisation de travaux, frais de notaire et de délimitation de propriété et 20 055.00€ en section d'investissement : frais d'études de

réalisation, d'aménagement des sentiers et achat de terrain).

Les travaux d'aménagement des sentiers pédestres n'ayant pas démarré en 2018, toutes les dépenses d'investissement ont été reportées sur l'exercice 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Saint-Héand concernant la création des sentiers pédestres. Ainsi, la commune de Saint-Héand mandate toutes les dépenses liées à l'aménagement des sentiers et titre également la subvention versée par la région. Elle facturera ensuite à la commune de Fontanès la différence entre les dépenses et les recettes. Les aspects de cette convention ont donc été pris en compte pour estimer les dépenses d'investissement de l'exercice 2019.

Les recettes d'exploitation proviennent intégralement de la coupe et la vente des bois ainsi que de l'excédent antérieur reporté. Aucune coupe ne devrait être réalisée en 2019. Les recettes d'exploitation de l'exercice 2019 proviennent donc uniquement de l'excédent antérieur reporté.

Quant aux recettes d'investissement, on observe également un report de l'excédent antérieur et une affectation de résultat provenant de l'excédent de la section de fonctionnement.

**Délibération n° 2019-027 : pas d'opposition ni abstention.**

## **2. Vote du Budget Primitif Principal de la commune - Exercice 2019**

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions prévisionnelles aux organismes publics, au CCAS et aux associations. Les subventions aux associations restent stables. On peut noter toutefois que:

- le montant proposé aux organismes publics en échange de différents services est de 11 661.55 € contre 9 615.08 € en 2018 (hausse importante de la cotisation versée au Syndicat d'Entente Rurale liée à des oublis d'amortissement sur 2017 et 2018, et qui seront rattrapés en 2019).
- le montant attribué au CCAS reste identique à celui de 2018
- la subvention de l'APE est revue à la baisse car la commune assurera en 2019 la totalité des frais de transport pour aller à la piscine. En effet, l'APE a quelques difficultés financières pour l'assurer elle-même.
- le comité des fêtes n'a pas demandé de subvention pour l'année 2019. La subvention de 400 € liée à l'organisation de la Foire sera versée à la MJC, qui assure la tenue des comptes de la foire.
- La subvention de 500 € accordée à la MJC pour le voyage des jeunes sera versée uniquement si les autres subventions, principalement européennes ne sont pas suffisantes.

Ainsi, le montant de subvention s'élève à 10 600 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire présente ensuite la section de fonctionnement par chapitre en détaillant chaque article.

Les changements les plus importants en fonctionnement en comparaison avec 2018 sont les suivants :

- légère augmentation des charges de gestion courante liée au coût de la vie
- augmentation des charges de personnels liée essentiellement au remplacement de la salariée élaborant les repas du restaurant scolaire, actuellement en arrêt maladie
- hausse du montant des transferts de compétences due au transfert de la compétence DECI (Défense Incendie)
- Augmentation des remboursements des intérêts d'emprunts dans le cadre des travaux de la MJC

Les dépenses de fonctionnement sont donc budgétisées à hauteur de 573 626.31 €

Monsieur le Maire présente ensuite les recettes.

Les recettes prévisionnelles sont stables par rapport à 2018. Moins de 1 000 € de différence entre 2018 et 2019. Une baisse importante prévue dans le versement de recettes par la CAF et la MSA liée à la diminution des effectifs scolaires.

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des emprunts. Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à environ 401 542.94 €. Les emprunts liés à la rénovation et l'extension du bâtiment de la MJC n'ont pas été encore débloqués et ne sont pas comptabilisés dans le capital restant dû. L'annuité 2019 tient compte d'un déblocage des prêts pour la MJC en cours d'année.

Monsieur le Maire présente la section d'investissement avec les reports des restes à réaliser. Les dépenses et les recettes prévues sont détaillées opération par opération afin d'en faciliter la compréhension mais, pour rappel, le budget en investissement est voté par chapitre.

Cette année sera marquée en investissement par :

#### En dépenses

- Les travaux de rénovation et d'extension de la MJC,
- L'installation de la chaufferie bois dans le bâtiment de la MJC,
- Les travaux d'éclairage du parvis de la MJC,
- La création de la nouvelle voirie place du plâtre, et l'éclairage public
- les travaux d'enfouissement de réseaux secs au Rivollier

#### En Recettes

- les différentes subventions versées par les collectivités pour la rénovation et l'extension du bâtiment de la MJC
- un excédant transférer du fonctionnement au titre de 2018 de 95 000 €
- un virement prévisionnel du fonctionnement au titre de 2019 de 60 000 €

Monsieur le Maire soumet ces propositions d'inscriptions budgétaires à débat puis propose de valider ce budget principal 2019 qui s'équilibre, en dépenses comme en recettes :

- pour la section de fonctionnement à 573 626.31 €
- pour la section d'investissement à 1 053 042.30 €

**Délibération n° 2019-028 : pas d'opposition ni abstention.**

### 3. Bilan annuel 2018 des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter, d'une année sur l'autre le solde.

Par délibération n° 2018-054 du 7 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme intitulé « Rénovation et extension du bâtiment de la MJC » sous le numéro 1-2018 d'un montant de 850 000 € et répartie sur deux années comme suit :

Intitulé des AP/CP	Montant initial de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP 1-2018 Rénovation et extension du bâtiment de la MJC	850 000 €	100 000 €	750 000 €

Considérant que le montant des crédits de paiement utilisés pour l'année 2018 s'élève à 42 411.83 €, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter 57 588.17 € de crédits de paiement sur l'année 2019.

Intitulé des AP/CP	Montant initial de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP 1-2018 Rénovation et extension MJC du bâtiment de la MJC	850 000 €	42 411.83 €	807 588.17 €

**Délibération n° 2019-029 : pas d'opposition ni abstention.**

#### **4. Demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF - Projet de rénovation et d'extension du bâtiment de la MJC**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'opération de rénovation et d'extension du bâtiment de la MJC.

Il précise que cette opération inclut des travaux dans le Lieu d'Accueil et de Ressources des Jeunes (LARJ).

A ce titre, le projet peut être éligible à une aide financière de la part de la CAF intitulée « Fonds de Modernisation des EAJE ».

Cette aide financière se portera uniquement sur les travaux réalisés dans le LARJ.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- procéder à la demande d'aide financière auprès de la CAF au titre du « Fonds de Modernisation des EAJE ».,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

**Délibération n° 2019-030 : pas d'opposition ni abstention.**

#### **5. Embauche de jeunes pour travaux d'été - Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pendant la période d'été, période de congés, les employés communaux du service technique ont besoin d'aide pour assurer les travaux saisonniers tels que l'arrosage et l'entretien des massifs de fleurs, la réfection des peintures du mobilier urbain...

Monsieur le Maire propose d'embaucher deux jeunes de 16 à 17 ans, à mi-temps, domiciliés sur la commune, sur deux périodes, du 1 au 12 juillet 2019 inclus et du 15 au 26 juillet 2019 inclus. Ce sera pour eux l'occasion de découvrir le monde du travail et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

La date butoir de remise des candidatures en mairie est arrêtée au vendredi 17 mai 2019.

**Délibération n° 2019-031 : pas d'opposition ni abstention.**

#### Point sur le château

Des rencontres sont programmées, afin de faire visiter les lieux, une rencontre avec une personne qui conseille des chefs pour s'installer dans des lieux d'exception a eu lieu. Il en ressort que l'une des principales richesses du château est son parc arboré.

Les travaux de désamiantage vont commencer en juin. Un taillage et un gros entretien ont été réalisés dans le parc notamment sur les charmilles.

## Point sur les travaux de la MJC

Les travaux de maçonnerie et de charpente avancent bien.

Le SIEL a établi un devis pour l'éclairage du parvis de la MJC, incluant l'accessibilité PMR.

L'entreprise NOALLY a également établi un devis.

Les montants sont proches. La décision sera prise dans les prochains jours.

La version finale de la sculpture est en cours de travail. Le budget sera modeste.

Il reste à débattre sur l'inscription à noter sur cette œuvre ainsi que le nom à donner au bâtiment.

La séance est levée à 23h00

**Prochain Conseil Municipal : le vendredi 3 mai 2019 à 20h30**

<u>Émargement des élus présents</u>				
<u>Conseil Municipal du 5 avril 2019</u>				
NOM	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR DONNÉ A	SIGNATURE
ACHARD	David	X		
BARJOT	Gérard	X		
CHAPERON	Nicolas			
FULCHIRON	Valérie	X		
GANDILHON	Michel	X		
GOUTAGNY	Pascal	X		
KIEFFER	Sébastien	X		
LAVAL	Pierre	X		
PITOT	Christophe	X		
PROUVOST	Nicolas	X		
THIZY	Huguette	X		
VIALON	Marie- Josèphe		GANDILHON Michel	
VILLEMAGNE	Laurent	X		
VIRICEL	Anne	X		



N° 2019-031



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2019

### Nombre d'Élus :

En exercice	14
Présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

**Présents** : GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents** : CHAPERON Nicolas et VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir** : VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire** : FULCHIRON Valérie

### **OBJET : Embauche de jeunes pour travaux d'été - Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pendant la période d'été, période de congés, les employés communaux du service technique ont besoin d'aide pour assurer les travaux saisonniers tels que l'arrosage et l'entretien des massifs de fleurs, la réfection des peintures du mobilier urbain...

Monsieur le Maire propose d'embaucher deux jeunes de 16 à 17 ans, à mi-temps, domiciliés sur la commune, sur deux périodes, du 1 au 12 juillet 2019 inclus et du 15 au 26 juillet 2019 inclus. Ce système leur permettra de découvrir le monde du travail et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à l'embauche de ces jeunes de 16 à 17 ans pour un travail d'été.
- Dit que les personnes recrutées seront rémunérés sur la base du SMIC en vigueur.
- Dit que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont inscrits au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents.

FONTANES, le 05 avril 2019

Le Maire,

Michel GANDILHON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre d'Élus :</u>	
En exercice	14
Présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2019

**Présents** : GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents** : CHAPERON Nicolas et VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir** : VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire** : FULCHIRON Valérie

**Objet : BILAN ANNUEL 2018 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Par délibération n° 2018-054 du 7 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme intitulé « Rénovation et extension du bâtiment de la MJC » sous le numéro 1-2018 d'un montant de 850 000 € et répartie sur deux années comme suit :

Intitulé des AP/CP	Montant initial de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP 1-2018 Rénovation et extension du bâtiment de la MJC	850 000€	100 000 €	750 000€

Considérant que le montant des crédits de paiement utilisé pour l'année 2018 s'élève à 42 411.83 €, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter 57 588.17 € de crédits de paiement sur l'année 2019.

Intitulé des AP/CP	Montant initial de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP 1-2018 Rénovation et extension du bâtiment de la MJC	850 000€	42 411.83 €	807 588.17€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACTE la modification des montants des crédits de paiement pour l'AP/CP n°1-2018.

A FONTANES, le 5 avril 2019  
Le Maire,  
Michel GANDILHON



N° 2019-030



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2019

### Nombre d'Élus :

En exercice	14
Présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

**Présents** : GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents** : CHAPERON Nicolas et VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir** : VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire** : FULCHIRON Valérie

**OBJET : Demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF - Projet de rénovation et d'extension du bâtiment de la MJC**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'opération de rénovation et d'extension du bâtiment de la MJC.

Il précise que cette opération inclus des travaux dans le Lieu d'Accueil et de Ressources des Jeunes (LARJ).

A ce titre, le projet peut être éligible à une aide financière de la part de la CAF intitulée « Fonds de Modernisation des EAJE ».

Cette aide financière se portera uniquement sur les travaux réalisés dans le LARJ.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- procéder à la demande d'aide financière auprès de la CAF au titre du « Fonds de Modernisation des EAJE ».,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à la demande d'aide financière auprès de la CAF au titre du « Fonds de Modernisation des EAJE »,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

FONTANES, le 05 avril 2019  
Le Maire,  
Michel GANDILHON



N° 2019-027



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2019

### Nombre d'Élus :

En exercice	14
Présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

**Présents** : GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents** : CHAPERON Nicolas et VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir** : VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire** : FULCHIRON Valérie

### OBJET : Vote du Budget Annexe Bois - Exercice 2019

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section de d'exploitation et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget annexe « Bois » pour l'exercice 2019, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

- Section d'exploitation : 2 501.33 €
- Section d'investissement : 18 955.00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

FONTANES, le 05 avril 2019  
Le Maire,  
Michel GANDILHON



N° 2019-028



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1 avril 2019

### Nombre d'Élus :

En exercice	14
Présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

**Présents :** GANDILHON Michel, ACHARD David, THIZY Huguette, VILLEMAGNE Laurent, PROUVOST Nicolas, GOUTAGNY Pascal, BARJOT Gérard, PITIOT Christophe, LAVAL Pierre, FULCHIRON Valérie, KIEFFER Sébastien et Anne VIRICEL

**Absents :** CHAPERON Nicolas et VIALON Marie-Josèphe

**Pouvoir :** VIALON Marie-Josèphe à GANDILHON Michel

**Secrétaire :** FULCHIRON Valérie

### OBJET : Vote du Budget Primitif Principal de la commune - Exercice 2019

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2019, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

- Section de fonctionnement : 573 626.31 €
- Section d'investissement : 1 053 042.30 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

FONTANES, le 05 avril 2019

Le Maire,

Michel GANDILHON

